



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf février, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

### **Personnes présentes :**

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Jean-Joël GIL, Brice GRELLIER, Jean SUZÉ, Stéphane FRANCON, Guy FOURNIER, Madame Céline ASBROUCQ, Marie-Thérèse HERBINIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Brice GRELLIER

### **Délibération : Approbation compte de gestion commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Madame Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Magny-en-Vexin et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Madame Le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Martine SOREL, Maire

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

### **Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2015 de la M49**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10;

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Magny en Vexin et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Madame le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Martine SOREL, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

### Délibération : Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune

Le Compte Administratif 2015 présenté par Madame Martine SOREL, Maire, se présente comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	676 942.49 €	Recettes	500 272.26 €
Dépenses	307 235.48 €	Dépenses	556 914.55 €
Résultat excédentaire	369 707.01 €	Résultat déficitaire	56 642.29 €
Résultat total excédentaire	313 064.72€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le CA 2015 dressé par Madame Martine SOREL, Maire.

### Délibération : Approbation du Compte administratif 2015 de la M49

Le Compte Administratif 2015 présenté par Madame Martine SOREL, Maire se présente comme suit:

Exploitation		Investissement	
Recettes	40 488.98 €	Recettes	31 843.61 €
Dépenses	16 672.91 €	Dépenses	0.00 €
Résultat excédentaire	23 816.07 €	Résultat excédentaire	31 843.61 €
Résultat total excédentaire	55 659.68 €		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des présents, le CA 2015 dressé par Madame Martine SOREL, Maire

### Délibération : Proposition d'adhésion de principe au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Région de Bray-et-Lû

Madame le Maire informe le Conseil de la possibilité pour la commune d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Région de Bray-et-Lû, dont l'objet est :

- L'étude, la réalisation, le renforcement, l'extension et l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable
- L'étude, la réalisation, le renforcement, l'extension et l'exploitation du réseau d'incendie
- Il peut vendre de l'eau potable en dehors de son périmètre ou en importer.
- Il peut, à la demande des collectivités membres ou autres collectivités, assurer tout ou une partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages.
- L'ensemble des activités liées à la gestion de l'eau potable peuvent être déléguées à un prestataire extérieur (DSP) ou être menée en régie.

Le but de cette adhésion serait également :

- Le maintien des subventions à taux plein (Agence de l'Eau et Conseil Départemental)
- Le transfert des actions prévues dans le cadre du captage sans remettre en cause la délégation de service public à Suez jusqu'en 2022.

Après un vote par 10 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide d'adhérer à ce syndicat sous réserve de l'approbation du Préfet.

### Ept'Olympiades

Monsieur Guy FOURNIER, responsable Commission Animation, informe que les communes d'Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, La Chapelle-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte et Saint-Clair-sur-Epte proposent d'organiser une rencontre des jeunes de nos 6 communes (8 ans-15ans) autour d'une série de jeux sportifs, d'adresse, d'observations, intellectuels et autres, le samedi 02 juillet 2016 de 14h à 17h à Montreuil-sur-Epte qui donnera lieu à une cordiale compétition avec remise de récompenses. De plus amples informations seront données ultérieurement par l'envoi d'un flyer aux jeunes de la commune.

### Délibération : Demande de subvention ADMR

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) concernant une demande de subvention, la commune participant également aux frais de transport, il a été décidé à l'unanimité de verser une somme de 100 euros.

Cette décision fera l'objet d'une délibération.

### Date de la Commission Communale des Impôts Directs

La date de la prochaine réunion de la Commission Communale des Impôts Directs se tiendra le 11 mars à 20h dans la Salle du Conseil. Les membres de cette commission recevront une convocation dans les prochains jours.

### Aménagement du cimetière

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement du cimetière elle a reçu avec Jean-Jacques SCHREIBER une pépiniériste. Autour du columbarium, il est prévu le fleurissement et l'installation d'un banc, le long du mur côté rampe il est prévu le fleurissement ainsi que le fleurissement de 2 parcelles à l'intérieur du cimetière le long de l'allée principale.

L'aménagement du cimetière (fleurissement, gravillonnage et semis) donne lieu à une subvention du PNR.

### Point sur les commissions

- Animation : Monsieur Guy FOURNIER rappelle que la chasse aux œufs aura lieu le lundi 28 mars 2016 à 10h30 et la Fête du Village le 12 juin.
- Travaux : Monsieur Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint aux travaux, informe que :
  - les travaux de mise aux normes électriques du secrétariat et de la salle du Conseil seront réalisés pendant les vacances scolaires ;
  - sont prévues 2 mains courantes le long de l'escalier de l'église et également la réfection de la rampe d'accès au cimetière aux personnes à mobilités réduites.
  - sera réalisée la remise en état de 4 vitraux de l'église.
  - pour la voirie, il est prévu la réfection d'une partie de la Grande Rue sur sa partie haute (des 4 chemins au Haras).

### Questions diverses

Il n'y pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

La date du prochain Conseil est fixée au vendredi 08 avril 2016 à 20h30.